



**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 996-01-2013**

AVIS est par les présentes donné, que :

Lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2013, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement d'emprunt numéro 996-01-2013 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 996-2012 afin d'augmenter à 6 715 000\$ l'emprunt décrété pour l'exécution de divers travaux de réfection d'aqueduc sur une partie de la rue Champlain, ainsi que pour l'augmentation de la capacité de pompage des eaux usées* ».

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 septembre 2013.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2013.

La greffière adjointe,

Stéphanie Déraspe, avocate